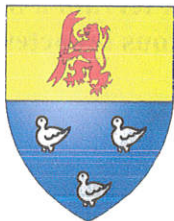


Ville de Lewarde



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
Fax : 03 27 98 45 22
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 25 octobre 2018

Présents : Mr Denis MICHALAK, Maire, Mmes Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSSEN, Julie STICKER, Mrs André LEGER, Claude SOMBRIN, Adjointes,
Mmes et Mrs Estelle BARTCZAK, Cédric CAUPIN, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Emmanuelle DUCATILLON, Jean-Jacques DUMETZ, Nathalie KAROLEWICZ, Danièle POT, Alain ROLLOS, Marie-Jeanne TAUSSIN.

Représentés : Mr Jean-Michel MOREAU par Mr Cédric CAUPIN, Mr Alain BRUNEEL par Mr Denis MICHALAK, Maire, Mr Pierre LOBRY par Mme Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe, Mr Alain HOMBERT par Mr Claude SOMBRIN, Adjoint, Mme Marie-Christine LANCEZ par Mme Julie STICKER, Adjointe, Mme Aurore MOREAU par Mme Nathalie KAROLEWICZ.

Excusés : Mme Laetitia DUPAS, Mr Rudy LEWANDOWSKI..

Secrétaire de séance : Mr André LEGER

1°) compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2018 :

Aucune remarque n'a été effectuée.

2°) Exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties dans les Bassins Urbains à Dynamiser :

L'assemblée communale avait délibéré favorablement sur l'exonération sur les propriétés bâties dans les Bassins Urbains à Dynamiser.

Il y avait une erreur sur le modèle présenté par la CCCO, dans les dates d'application.

Les dates votées étaient du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 alors que c'est 2020.

Mr le Sous-préfet nous demande de revoter.

Les membres du bureau ont donné un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie la délibération initiale et décide que la limite est bien le 31 décembre 2020.

3 – Cession de terrain :

Mr Guy LESUEUR, 44 rue de Roucourt, souhaite racheter la parcelle qui a été laissée à la ville pour l'implantation de sa maison.

Dans le cadre de ce dossier, la ville a demandé une estimation domaniale réglementaire.

Le montant a été fixé à 2 240 €.

Cette partie pourrait être recédée à Mr Guy LESUEUR, pour l'euro symbolique, les frais annexes seraient à sa charge.

En effet, il serait anormal de revendre ce bien alors que l'intéressé a acheté le terrain entier à l'origine.

Il y aurait lieu d'ajouter deux clauses, dans l'acte de cession, à savoir :

- une interdiction d'installer un parking sur cet espace,
- une clôture pourra être construite en limite du domaine public.

Les membres du bureau, à la majorité, émettent un avis favorable sur cette proposition.

Le conseil municipal, avec 19 voix pour et 2 contre, décide la cession du terrain à Mr Guy LESUEUR, à l'euro symbolique et autorise Mr le Maire à signer tous les actes correspondants auprès de Maître ALLARD de Douai.
Tous les frais de la transaction seront à la charge de Mr Guy LESUEUR.

4 – Relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles (RAM) :

La municipalité avait donné un accord de principe sur la reconduction du RAM entre les villes de Guesnain, Masny, Lewarde, Loffre et Bruilles lez Marchiennes.

Il y a lieu de délibérer sur ce sujet avec la clé inchangé de cofinancement propre à chaque ville : Guesnain- 0.36, Masny – 0.28, Lewarde – 0.22, Bruilles les Marchiennes – 0.09, Loffre – 0.05

Les membres du bureau ont émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le RAM et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires.

5 - Convention avec les Restaurants du Cœur :

Il y a lieu de signer la convention de partenariat avec les restaurants du cœur pour la campagne 2018-2019.

La ville participe, déjà depuis de très nombreuses années, à cette action avec l'aide administrative, le prêt d'une salle, la prise en charge du chauffage, de l'eau et de l'électricité et le prêt d'une camionnette pour le transport des denrées.

Les membres du bureau ont émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mr le Maire à signer les actes concernant cette reconduction.

6 – Recensement de la population -----CM

Le Maire émet un projet de délibération dans le cadre de l'organisation du futur recensement de la population.

Il rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2019.

Quatre agents sont nécessaires.

Audrey THERON, Cindy CORSEAUX, Tiffany BACU et Audrey DUCATILLON pourraient être embauchées.

Les agents pourraient être payés sur la base d'une moyenne :

	Documents rendus à l'agent chiffre INSEE pour la ville	Documents renvoyés par internet	Moyenne susceptible d'être retenue
Feuille de logement	1.13 €	0.89 €	1.01 €
Feuille individuelle	1.72 €	0.82 €	1.27 €

- 1.01 € par feuille de logement remplie

- 1.27 € par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 50 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 30 € pour chaque séance de formation.

Si nous partons sur cette hypothèse, la ville dépensera la somme de 4 659 €.

La commune devrait recevoir en dotation le montant de 4 652 €.

Les membres du bureau ont émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de délibération.

7 – Retrocession des espaces réaménagés par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

Le conseil avait accepté, en conseil municipal du 16 octobre 2017, la rétrocession des espaces publics communaux où ont été réalisés des travaux par le SMTD : les trottoirs et parkings. L'aire de stationnement de la rue Jean Jaurès avait été exclue de cette transaction, du fait de la finition à effectuer sur le mur mitoyen avec la propriété ONGENAE.

Aujourd'hui, le chantier est terminé.

Un courrier sera envoyé à Mr ONGENAE pour nettoyer le haut du mur.

Cette rétrocession peut être acceptée.

Les membres du bureau ont émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette rétrocession et demande à Mr le Maire de signer les actes correspondants.

8 - Motion contre la fusion de la Métropole Européenne de Lille et le Conseil Départemental du Nord

Au cœur de la période estivale, cinq Présidents de métropoles, dont celui de la Métropole Européenne de Lille (MEL), ont été reçus par le Président de la République pour aborder la mise en œuvre d'un processus de transfert de compétences de Départements aux métropoles, sur le périmètre de celles-ci.

A huis clos, a ainsi été évoqué un bouleversement majeur de l'organisation territoriale de notre République.

Une telle « métropolisation » affecterait en effet en profondeur le paysage institutionnel, en le conformant encore un peu plus aux normes d'un standard européen (tel le triptyque Etat/Régions/métropoles existant en Allemagne) au nom d'une Union Européenne de plus en plus financiarisée.

Ce dépeçage programmé de l'échelon départemental, principal acteur de l'intervention sociale, n'est pas tolérable, qui plus est dans un département comme celui du Nord, étendu et le plus peuplé de France (2,6 millions d'habitants).

Ce transfert des compétences départementales se traduirait par une dislocation du territoire, avec une césure entre le nord et le sud du département, alors séparés par l'espace métropolitain.

Porteur d'inégalité de traitement entre habitants, ce processus marquerait la fin des mécanismes de péréquation entre les arrondissements du Nord. Toute solidarité entre territoires riches et pauvres disparaîtrait, aggravant alors des fractures déjà existantes mais en partie corrigées par la mise en commun de ressources financières.

Tel qu'envisagé, sans avoir été débattu avec la représentation nationale et les élus locaux, le processus de « métropolisation » s'inscrit dans une démarche de re-centralisation, favorisant l'apparition de « capitales régionales » captant toutes formes de richesse.

En outre, un tel projet ne peut contredire les discours officiels affirmant la volonté de revitaliser les zones rurales et d'agir résolument en faveur des communes les plus fragiles, retenues en géographie prioritaire.

Ce serait ici la fin de l'ambition d'un aménagement harmonieux du territoire national pour privilégier une logique de concurrence entre métropoles.

Au final, émergeraient des citoyens de première et de seconde zones, les uns vivant dans des métropoles conservant richesse, activités économiques, services à la population et offres de logement, les autres (60% des Nordistes pour ce qui nous concerne) étant relégués dans les secteurs périphériques et ne pouvant prétendre à bénéficier d'une solidarité territoriale.

Pour toutes ces raisons, et parce que l'organisation de notre territoire exige qu'un vaste débat démocratique soit engagé, le conseil municipal, à l'unanimité, demande solennellement de renoncer au projet de démantèlement du Département du Nord au bénéfice de la MEL.

Face aux logiques de concurrence entre les pays, les territoires, les individus qui s'affirment actuellement, les élus rappellent l'urgence des valeurs de solidarité et de coopération qui doivent prévaloir dans toutes politiques publiques, d'autant plus lorsque celles-ci concernent le paysage institutionnel de la France.

Nous restons vigilants sur cette question, même si le projet semble être abandonné pour le moment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion.

9 - Rapport d'activités du SIDEN-SIAN et du SIAVED

Mr le Maire signale que les rapports sont disponibles à la mairie pour consultation.